



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 658-20, modifiant le règlement relatif au zonage numéro 288-90 de la Municipalité de Saint-Barthélemy afin de modifier l'article sur les cabanes à sucre.

Compte tenu de la situation actuelle, il n'est pas possible d'effectuer une assemblée publique de consultation. Néanmoins tel que prévu par l'Arrêté ministériel 2020-033, durant une période de 15 jours suivant la publication de cet avis, vous pourrez vous adresser directement au service de l'urbanisme pour toute question sur le projet de règlement, de même que les conséquences de son adoption. Nous vous invitons à faire parvenir toutes vos questions relatives à ce projet de règlement à l'adresse suivante :

Urbanisme@saint-barthelemy.ca

Ou par téléphone : 450 885-3511 poste 5013.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur demande par courriel ou par téléphone.

DONNÉ À SAINT-BARTHÉLEMY, CE 8^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2020.

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 18 h 00 le 8^e jour du mois de juillet 2020.

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière